

**COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL**  
**Mercredi 2 février 2022 – 9h00-11h00**  
**Vienne – Syndicat Mixte des Rives du Rhône**

**Elus du bureau présents :** Philippe DELAPLACETTE, Thierry KOVACS, Claudine PERROT-BERTON, Simon PLENET, Sylvie DEZARNAUD, Charles ZILLIOX, Christophe DELORD, Frédéric DUBOUCHET, Diane VIGIER, Gilles VIAL, Luc THOMAS

**Elus du bureau excusés :** Philippe GENTY, André FERRAND

**Techniciens SCOT présents :** Julien LAHAIE, Cédric LANSOU, Adeline MENNERON

---

#### **ORDRE DU JOUR**

- Validation du compte-rendu du précédent bureau
  - Point agenda et retour sur la rencontre avec le sous-préfet coordonnateur
1. Information sur le volet logistique du DAAC (lancement d'une mission par le SMRR)
  2. Validation de liste des friches présélectionnées par les EPCI, lancement du marché d'étude
  3. Validation proposition d'accompagnement étude marché immobilier
  4. Avis sur le PCAET de Porte DrômArdèche
  5. Retour sur l'avis sur le projet commercial et de loisirs de Saint-Clair
  6. Délibération sur le projet d'avis sur le Schéma Régional Eolien
  7. Point sur le portage des futurs contrats LEADER
  8. Ordre du jour de la Conférence économique territoriale

#### **Validation du compte-rendu du précédent bureau**

Le compte-rendu du bureau syndical du 2 janvier 2022 est validé à l'unanimité.

#### **Point agenda**

Les deux prochains conseils syndicaux auront lieu les **mercredi 2 février 2022 (Débat d'orientation budgétaire)** à 18h à Beaurepaire et le **mercredi 16 mars 2022** (vote du budget 2022) à **18h à Saint-Maurice l'Exil**.

Le **prochain bureau syndical** aura lieu le mercredi 2 mars 2022 à 9h dans les locaux du SMRR à Vienne.

- Le Président Philippe Delaplace a rencontré avec Thierry Kovacs le nouveau Sous-Préfet coordonnateur le 18 janvier prochain à Vienne. Un compte-rendu flash de cette rencontre a été distribué aux élus du Bureau. Le Sous-Préfet Denis Mauvais s'est montré attentif aux enjeux du SCOT.
- Le Président Philippe Delaplace a participé à l'Assemblée Générale de la Conférence des SCOT le 27 janvier dernier. L'occasion de faire le point avec plus d'une centaine de SCOT en France sur les modalités de mise en œuvre du ZAN. Un outil spécifique (plateforme nationale sur le foncier) est en cours de création dans le cadre d'un GIE entre la Fédé des SCOT et plusieurs grands groupes : GRDF, Veolia, Banque des territoires, autres Entreprises, ...



**SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHÔNE**

Espace Saint Germain • Bâtiment l'Orion  
30, av. du général Leclerc 38200 VIENNE  
T +33 (0)4 74 48 64 71  
contact@scot-rivesdurhone.com

- Les réunions de préparation, politiques et techniques, de la conférence des SCOT prévue par la loi Climat et Résilience se poursuivent bien que le Gouvernement ait annoncé un report de la date limite d'organisation des conférences régionales en octobre 2022. Deux dates sont bloquées à ce stade pour l'organisation de la conférence des SCOT à l'échelle AURA : les 16 février à 17H30 et 16 mars à 17h30 en visio. La tenue, de manière officielle, de cette conférence pourrait éventuellement être reportée au 22/10/2022 si le projet de loi 3DS est approuvé dans les prochaines semaines.
- Plusieurs réunions ont eu lieu au cours du mois de janvier 2022 concernant les PLU (Trèves, Saint-Jeure-d'Ay, Préaux, Saint-Alban d'Ay, Saint-Romain-en-Gal). Le SMRR va accompagner les communes de Saint-Jeure-d'Ay et Préaux dans le cadre de l'écriture d'un cahier des charges pour le lancement d'une révision commune de leur 2 PLU. Une rencontre a eu lieu avec Luc Thomas et les équipes de Vienne Condrieu Agglomération dans le cadre de la révision en cours de lancement du PLU de Saint-Romain-en-Gal afin de vérifier la compatibilité avec le SCOT dans le cadre de l'ouverture à l'urbanisation d'une première tranche du Faubourg Perché. En complément, les équipes du SMRR ont rencontré Christophe Delord, Romain Le Borgne (DGS d'ARA) et leurs équipes pour échanger sur la mise en application du ZAN dans le cadre du futur PLUIH d'ARA.
- Concernant le volet économique, les élus du SCOT ont rencontré, avec les élus d'EBER, les porteurs de projet de la partie Sud de la plateforme de Saint-Clair du Rhône. Ces derniers, qui s'apprêtent à racheter près de 40ha au sud de la plateforme chimique ont été invités à prendre attache auprès de France Chimie, d'Osiris et des services de l'Etat pour connaître les contraintes/possibilités liés à la zone grise du PPRT.
- Les élus du SCOT ont participé à une réunion de travail le 19 janvier avec les élus de Maclas et de la CCPIR dans le cadre de l'étude sur les friches. Loire Habitat et EPORA participaient à cette réunion où il a été décidé de bien intégrer la résidence du Lac dans l'étude co-portée par le SMRR et l'EPORA. Enfin, un COTECH Eco a été organisé avec les techniciens des EPCI afin de préparer la future conférence économique territoriale.
- Concernant le volet commercial, le Président Philippe Delaplacette et le Vice-Président Christophe Delord ont rencontré le maire et les élus de Saint-Clair (07) suite à l'avis défavorable du Bureau du SMRR sur un projet de loisirs marchands. La saisine de la CDAC n'a pas été effectuée par la DDT 07, malgré la demande du SMRR car cette dernière a estimé que les loisirs marchands ne relevaient pas du commerce de détail. Une expertise juridique a été commandée par le SMRR. Les conclusions proposées par notre avocate confirment que la DDT aurait pu saisir la CDAC sans difficulté et que le risque inhérent à un futur changement d'usage du bâtiment construit est important.
- Concernant l'environnement, le SMRR a participé, via Rives Nature, à l'atelier collectif de concertation pour une stratégie d'adaptation au changement climatique pour le Pilat organisé par les équipes du Parc dans le cadre de la préparation de la révision de la charte.
- Concernant l'énergie, le SMRR a participé à la réunion de présentation du schéma régional éolien organisé par la DDT 07 (plusieurs réunions de notre périmètre ont organisé le même type de réunion). L'occasion pour les élus de rappeler que les documents cartographiques proposés ne permettent pas de donner un avis. Enfin, le SMRR a organisé un COTECH Energie élargi, en présence du Président Philippe Delaplacette et de Charles Zilliox avec les présentations successives de 4 opérateurs ENR spécialisés dans le photovoltaïque : EDF Renouvelables, Terre et Lac, TOTAL Energies et les centrales villageoises de la région de Condrieu/ Collines Iséroise. Une synthèse des échanges sera proposée au élus et techniciens des EPCI.

- Concernant la thématique eau : Frédéric Dubouchet s'est mobilisé pour les comités départementaux de l'Eau du Rhône et de la Loire en janvier. En février, plusieurs réunions sont d'ores et déjà programmées dont la réunion de la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire, un COFIL du PAPI Sanne Dolon et le lancement de l'étude sur l'opportunité du portage de la SLGRI lors du prochain Conseil Syndical du SMIRCLAID.
- Concernant le volet foncier et observation, les réunions de présentation des données d'occupation du sol se poursuivent : les équipes du SMRR doivent présenter les analyses territoriales en bureau du Pilat Rhodanien (reporté après janvier 2022) et aux élus de la CC du Val d'Ay (date à caler début mars 2022).
- Concernant le volet Habitat, les équipes du SMRR ont participé aux ateliers du PLH de Vienne Condrieu Agglomération dans le cadre de la démarche des 3P. L'écriture des actions a notamment commencée.

### **1/ Information sur le volet logistique du DAAC (lancement d'une mission par le SMRR)**

La loi Climat et Résilience d'août 2021 prévoit que les SCOT devront intégrer progressivement dans leur DAAC approuvé un volet sur la logistique (DAACL). Pour défricher le sujet dès 2022, le SMRR accueille 2 stagiaires à temps partiel (2 jours par semaine) pendant 3 mois : Léontine PRIMARD et Thomas VERNE. Ces derniers seront chargés du décryptage du contenu de la loi Climat & Résilience et des attendus de celle-ci :

- Définition de la logistique en général et l'ensemble des types de logistiques en particulier
- Analyse des activités logistiques déjà présentes sur le territoire des Rives du Rhône
- Zoom sur les grands projets logistiques programmés dans le SCOT
- Méthodologie à mettre en œuvre pour la modification du DAAC et sa transformation en DAACL

Ils viendront présenter leurs premières conclusions lors du Bureau du mois d'Avril 2022.

### **2. Validation de liste des friches présélectionnées par les EPCI, lancement du marché d'étude**

Cédric Lansou rappelle le calendrier de l'étude sur les friches économiques à l'échelle des Rives du Rhône :

- Décembre 2021 : envoi des friches sélectionnées techniquement. Demande de choix et validation politique de chaque EPCI pour identifier les 1 à 3 friches par EPCI à sélectionner.
- 2 février 2022 : Bureau syndical du Scot. Validation des 15 friches sur lesquelles poursuivre les études.
- 1<sup>ère</sup> quinzaine de février : lancement du marché à accord-cadre pour la réalisation des études urbaines et pré-opérationnelles.
- Février à mai : rédaction des cahiers des charges pour chaque friche, demande subventions Ademe, production de données avec les EPCI si nécessaire.
- Mars 2022 : délibération et signature de la convention EPORA/SMRR
- Mai 2022 (à ajuster) : attribution du marché et lancement des premières études.

Le marché d'étude, sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire sera lancé d'ici le 4 février. D'une durée de 2 ans renouvelable une fois et pour un montant maximum de 600 000 €, il comprend les missions suivantes :

- Réalisation d'une étude urbaine complète pour définir clairement un projet d'avenir pour la friche (uniquement pour certaines friches) - avec diagnostic complet et scénarii diversifiés – ou diagnostic flash (pour les autres friches) ;

- La construction de scénarii prospectifs de reconversion de friche ;
- La réalisation d'une étude de faisabilité pré-opérationnelle ;
- La construction de pré-bilan d'aménagement ;
- La définition et la traduction réglementaire du montage opérationnel.
- + Proposition adaptée pour les friches 100% renaturation

Les élus réaffirment leur attente sur la définition d'un modèle économique pour le réaménagement des friches (valeur du réemploi, valeur des matériaux, valeur des droits à construire...)

Concernant le montant de l'étude, le montant maximum de 600 000 € ne signifie pas que l'ensemble sera débloqué dans le cadre de ce marché. Le marché à accord-cadre peut être mobilisé ou non, sans somme minimale de dépense à réaliser.

Les EPCI ont terminé la sélection des friches retenues dans le cadre de ce premier marché. Cette liste, non exhaustive et non hiérarchisée pourra évoluer librement en fonction des priorités fixées par les EPCI.

- **Pilat Rhodanien :**
  - Le Briat – Saint-Appolinard (projet urbain – étude urbaine ?)
  - Résidence du Lac – Maclas (non défini – étude urbaine ?)
- **Porte de Drôme Ardèche :**
  - Leader Price – Saint-Vallier (projet urbain / étude urbaine ?)
  - Valsoleil / Mosadrôme – Châteauneuf-de-Galaure (éco + habitat / étude urbaine ?)
  - Hôtel restaurant – Saint-Martin-d'Août (tourisme / commerce-services)
- **Annonay Rhône Agglo :**
  - Quai de Merle + American Dreamer + Art des choix (occupé) – Annonay (projet urbain / à rattacher au projet en cours en face)
  - Ebénisterie – Annonay (projet urbain)
  - Munas – Quintenas/Ardoix (éco)
- **Val d'Ay :**
  - Cénacle– Lalouvesc (non défini / étude urbaine ?)
- **Entre Bièvre et Rhône :**
  - Chaudronnerie Garcia – Péage de Roussillon (projet urbain / étude urbaine ?)
  - Termalliance – Monstereux-Milieu (économie + projet urbain)
  - Site à confirmer à l'issue du Bureau du 7 février
- **Vienne Condrieu Agglomération :**
  - Tanneries – Pont-Evêque (économie + renaturation / étude urbaine ?)
  - Bocoton – Pont-Evêque (renaturation + éco - aquapony)
  - Filature Dyant – Vienne (renaturation + projet non défini / étude urbaine ?)

Deux autres friches ont été identifiées pour une 2<sup>ème</sup> série d'étude :

- Stéphane Pereira – Moras-en-Valloire (habitat – tourisme)
- Vermicellerie – Andancette (projet urbain)

### **3/ Validation proposition d'accompagnement étude marché immobilier**

Comme indiqué lors du Bureau Syndical du mois de janvier, le SMRR souhaite lancer en février 2022 une étude sur les marchés immobiliers pour actualiser l'étude de 2015. Les attendus sont les suivants :

- Proposer un cadrage sur le dynamisme et l'attractivité du territoire, avec l'analyse de différents indicateurs socio-démographiques nous permettant de qualifier le dynamisme des communes du SCOT et de caractériser leur habitat et leur population

- Observer la conjoncture des marchés immobiliers résidentiels : rythme de la production totale, nature de la production, flux en promotion immobilière, etc.
- Caractériser la demande : vision dynamique de la demande via les flux d'emménagés récents, profil type de la demande locale, capacités budgétaires des ménages cibles et adéquation avec l'offre immobilière locale.
- Analyser l'effet de la crise sanitaire et dégager les grandes tendances du marché

3 prestataires ont été consultés. Les premières propositions sont conformes au montant prévisionné de 25 000 € dans le cadre du budget 2022. Il apparaît nécessaire d'acquérir les données PERVAL des dernières années pour un montant complémentaire de 5837 € TTC pour avoir une vision précise des évolutions en cours. Ces données, achetées pour chaque transaction sur nos 152 communes, seront partagées avec les EPCI.

	NOMBRE DE TRANSACTIONS				TARIF
	Appartements	Maisons	Terrains	TOTAL	
<b>2015</b>	440	929	342	1 711	855,50 €
<b>2019</b>	649	1 401	473	2 523	1 261,50 €
<b>2020</b>	852	1 686	535	3 073	1 536,50 €
<b>2021</b>	1 097	1 942	708	3 747	1 873,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 038</b>	<b>5 958</b>	<b>2 058</b>	<b>11 054</b>	<b>4 864,40 €</b>

La tendance semble, à la lecture du premier devis transmis par PERVAL, être à une forte augmentation depuis 2015 (plus de 200%).

L'étude sera finalisée à l'été 2022 et sera restituée en Bureau puis en Conseil Syndical.

#### **4/ Avis sur le PCAET de la Communauté de Communes de Porte de DrômArdèche.**

La majorité des EPCI des Rives du Rhône se sont lancés dans des démarches de PCAET. Le législateur prévoit que ces derniers doivent être compatibles avec les SCOT en vigueur. La loi Climat et Résilience est venue renforcer, plus encore, cette notion de compatibilité et proposant que les SCOT soient les ensembleurs des démarches de PCAET infra.

Dans ce sens, la Communauté de Commune de Porte de DrômArdèche a associé les équipes du SMRR à toute la procédure d'élaboration de son PCAET et à transmis une version finalisée pour avis, avant approbation, au SMRR.

Adeline Menneron présente les grandes lignes du PCAET et l'avis proposé au Bureau du SMRR.

Eléments de diagnostic à l'échelle de la CCPDA :

- Sur-représentation de l'industrie (39%) et des transports (37%) dans les émissions de GES par rapport au niveau national (respectivement 20% et 26%).
- 80 % de l'énergie vient des énergies fossiles. 44 % consommée par l'industrie et 35% par le transport.
- 10 % de la consommation énergétique est couverte par la production d'énergies renouvelables (dont 37% éolien et 36% bois).

Les grands objectifs du PCAET :

- Diviser par 4 les émissions de GES.
- Multiplier par 6 la production d'ENR (objectif de couvrir 60% de la consommation).
- Diminution de la consommation énergétique par habitant de 35%.

Le programme d'action du PCAET de la CCPDA se déploie autour de 9 axes présentés en séance (voir support du Bureau).

Le Projet de PCAET de Porte de DrômArdèche prend bien en compte les orientations du Scot des Rives du Rhône, concernant les axes suivants : la limitation de l'artificialisation et de la consommation d'espace, la sobriété énergétique, l'habitat, les déplacements, l'agriculture, les espaces naturels, la ressource en eau, les énergies renouvelables, le développement économique et commercial.

Après avoir pris connaissance de la présentation du PCAET, le bureau syndical délibère à l'unanimité :

- Le Bureau syndical émet un avis favorable sur le projet de PCAET assorti d'une remarque visant à préciser le document.
- Remarque n°1 : Il y a une incohérence dans la projection de l'usage de la voie ferrée St Rambert d'Albon Beaurepaire avec d'une part la conservation de l'axe pour le maintien d'un potentiel fret sur le territoire (Action 2.4) et d'autre part la transformation de l'axe pour le développement d'une cyclable sécurisée (action 2.2). Le SCoT des Rives du Rhône vous encourage donc à clarifier votre volonté sur le sujet.
- Une annexe est jointe au courrier concernant certaines erreurs matérielles et des possibilités de mutualisation pour mettre en œuvre certaines actions.

#### **5/ Retour sur l'avis sur le projet commercial et de loisirs de Saint-Clair**

Suite au Bureau du mois de Janvier et l'avis défavorable de ce dernier concernant un projet de Loisirs Marchands sur la commune de Saint-Clair (07), le SMRR a demandé la saisine de la CDAC à la DDT 07 :

- Refus de l'Etat. Ce type de projet ne peut pas être analysé en CDAC du fait du caractère non matériel des prestations commercialisées.
- Mais problème sur le devenir de ce bâtiment : possibilité de mutation vers du commerce sans demande d'autorisation : pas de contrôle du SMRR, de l'EPCI ou de la commune.
- Analyse juridique produite pour le SMRR (voir la note produite par notre avocate en PJ)
- Courrier du Préfet prévu pour rappeler la non compatibilité du projet avec le Scot et inviter ARA à emmettre un avis défavorable sur le PC.

En complément, le Président Philippe Delaplacette accompagné de Christophe Delord sont allés à la rencontre de M. le Maire de Saint-Clair et ses élus afin de proposer des alternatives au porteur de projet R2CK (ombrières photovoltaïques avec activités, parc d'activité PMI/PME...).

#### **6/ Délibération sur le projet d'avis sur le Schéma Régional Eolien**

Suite à la présentation du Schéma Régional Eolien lors du bureau du 5 janvier 2022, les équipes du SMRR ont re-sollicité les services de l'Etat pour l'obtention, dans un format lisible, des données cartographiques produites par la DREAL. En l'absence de retour positif site à cette demande, il est proposé l'avis suivant :

*« Le bureau Syndical du SMRR a bien pris connaissance des documents produits par les services de l'Etat dans le cadre du futur schéma régional éolien. La résolution graphique des documents consultables en ligne ne permet pas à ce stade aux élus du territoire des Rives du Rhône d'émettre un avis circonstancié. Les élus regrettent, au regard des enjeux liés au développement des énergies renouvelables dans les territoires, que des documents plus détaillés ne leur soient pas présentés ».*



**Les élus du Bureau valident cet avis à l'unanimité et charge les équipes du SMRR de le transmettre à la Préfecture de Région dans le cadre de la concertation avec les PPA.**

### **7/ Point sur le portage des futurs contrats LEADER**

Suite au Bureau du mois de Janvier, les équipes du SMRR se sont renseignées sur le portage des futurs contrat LEADER.

Les Régions sont depuis 2015 les autorités de gestion pour LEADER dans le cadre du FEADER. A ce titre, la Région Auvergne – Rhône-Alpes a précisé aux groupes d'action locale (GAL) actuels les grandes orientations retenues pour la période 2023-2027.

- Des territoires élargis pour organiser les GAL

Afin de simplifier la gestion du programme et s'adapter à une baisse de l'enveloppe budgétaire disponible, l'objectif est de ne retenir qu'un nombre limité de GAL (12 sur l'ensemble de la Région contre 43 actuellement). L'idée est de favoriser l'émergence de GAL à « échelle départementale ». Ce principe se décline dans l'obligation pour les GAL de remplir 2 des 3 conditions suivantes :

- une superficie supérieure à 2 500 km<sup>2</sup>,
- une population supérieure à 200 000 habitants
- un regroupement d'au moins 9 EPCI.

Le territoire régional est éligible à l'exception des communes appartenant à des métropoles. Ces communes ne pourraient s'inscrire dans un GAL qu'à condition d'être labellisée « Parc naturel régional ». Les contours des EPCI doivent être respectés strictement (une EPCI ne doit appartenir qu'à un GAL et dans son entièreté).

- Un portage EPCI ou syndicat mixte

Seuls les EPCI et syndicats mixtes (existants ou à créer) pourront prétendre à être structures porteuses de GAL. Les Conseils Départementaux ne sont pas éligibles au dispositif.

Une convention liant la structure porteuse aux EPCI concernés sera obligatoire.

### **3 thématiques d'intervention obligatoires**

Chaque territoire devra proposer des stratégies s'inscrivant dans une approche intégrant de manière transversale la transition écologique et énergétique et visant à soutenir des projets s'articulant autour de 3 thématiques :

- ◦ Revitaliser les centres-bourgs via une approche stratégique et participative permettant de renforcer leur rôle de centralité en milieu rural ;
- ◦ Construire une offre touristique renouvelée, diversifiée et accessible en réponse aux attentes de la clientèle et s'appuyant sur la mise en réseau des acteurs ;
- ◦ Favoriser l'accès à l'emploi et renforcer la création de valeur ajoutée par le maintien et le développement de nouvelles activités en s'appuyant sur les ressources et les compétences locales.

- **Une enveloppe en baisse**

Les nouveaux modes de calcul de la PAC font que pour la période 2023 – 2027, l'enveloppe dédiée à LEADER en Auvergne – Rhône-Alpes s'élève à **74 Millions d'euros**. La baisse constatée est donc de 20 % par rapport à la période précédente. Sur une hypothèse de 12 GAL, **chaque GAL** pourrait compter sur une enveloppe comprise d'**environ 6 millions d'euros, soit un peu plus d'un million d'euros par an**.

- **Un calendrier resserré**



**SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHÔNE**

Espace Saint Germain • Bâtiment l'Orion  
30, av. du général Leclerc 38200 VIENNE  
T +33 (0)4 74 48 64 71  
contact@scot-rivesdurhone.com

- Lancement « Appel à candidature » : fin mars 2022
- Dépôt des candidatures : décembre 2022
- Sélection des GAL : février – mars 2023
- Lancement des GAL : 1er juillet 2023

Simon Plenet informe les élus du Bureau que son territoire a été sollicité dans le cadre de plusieurs démarches de regroupement : avec les territoires de la Vallée du Rhône en Drôme/Ardèche, avec les autres territoires ardéchois, avec le Parc/SCOT... Il alerte sur le fait que chaque périmètre de réflexion a un impact sur les voisins, avec le risque que des périmètres répondant initialement aux critères fixés par la Région n'y répondent plus au cas si certains EPCI « basculent » vers d'autres territoires de projet.

Charles Zilliox rappelle que pour lui, seul le périmètre Parc/SCOT apparaît pertinent car il s'agit d'un territoire de projet à grande échelle où la gouvernance (technique et) politique existe et fonctionne. Il est important de ne pas mettre le PNR du Pilat en difficulté.

Thierry Kovacs propose de réfléchir avec le territoire voisin de la COPAMO (Mornant) pour atteindre les objectifs fixés par la Région AURA (périmètre de 9 EPCI à minima). Il souhaite réfléchir à l'échelle des bassins de vie. Il alerte sur le fait que le périmètre SCOT et Parc ne répond pas aux critères de la région : il manque un EPCI.

Le Président Philippe Delaplacette informe les élus qu'il a été sollicité par le Président du Parc pour échanger à ce sujet. Il va reprendre attache avec lui afin de rencontrer Philippe Meunier VP de la Région ensemble.

## **8/ Ordre du jour de la Conférence économique territoriale**

La prochaine conférence économique territoriale aura lieu le vendredi 8 avril 2022 à 14h à Vienne (siège de VCA) en présence de la 1<sup>ère</sup> VP de la Région, Madame Stéphanie Pernod a confirmé sa venue.

L'ordre du jour proposé, en lien avec les techniciens des EPCI réunis en COTECH ECO fin janvier :

- Préparation du tour de table des actualités des EPCI par les président(e)s et VP éco : durée à consacrer, sujets à aborder... ;
  - Donner la parole à chaque EPCI une 10aine de minutes pour faire un point de l'actualité économique sur chaque intercommunalité.
  - Proposition d'inviter la VP éco Région et ses directeurs à participer à ce tour de table.
- Présentation d'un projet économique du territoire sur proposition des EPCI : la ZIP Inspira
- Echanges avec la VP à l'économie de la Région, du directeur du service éco de la Région et du directeur d'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises à la conférence éco :
  - **Formation et emploi** : quelle approche de la Région par rapport aux formations et aux difficultés des entreprises à recruter sur le territoire ?
  - **Retour sur les demandes de subventions** en cours : quels nouveaux mécanismes proposés par la Région (Guichet unique)
  - **Echanges entre la Région et les territoires** : des liens avec les agents de la Région de qualité mais des difficultés pour comprendre comment la Région intervient sur les territoires, quelle est la ligne politique économique de la Région.
  - **Nouveau schéma régional du développement économique** : avoir un point d'étape sur l'avancée des études, la stratégie de la Région, la manière d'associer les EPCI.



- **Territoire d'industrie** : des axes très intéressants (formation, simplification...), une bonne dynamique de la démarche au début mais peu d'avancée ces derniers temps. Quelle position de la Région ? Quel retour de la Région aux demandes de subvention ?

Proposition d'élargir le tour de table en invitant les Présidents des CCI et des Chambres des métiers. Non retenue par les élus.

Le président Philippe Delaplacette conclut la réunion du Bureau à 11h.